



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19069681

Je

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 MAI 2019

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0419 716 921

Dénomination

(en entier) : PRODEMAT

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Chaussée de Wavre 154 à 1360 Perwez

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Transfert du siège social (au 30 avril 2019) - Pouvoirs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 30 avril 2019 tenue au siège social de la société.

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée prend les décisions suivantes:

1. Prise de connaissance de la démission des administrateurs

L'assemblée prend acte de la démission, avec effet au 30 avril 2019, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société, de la personne suivante :

- Monsieur Thierry VANDENDRIESSCHE

L'assemblée prend acte de la démission, avec effet au 30 avril 2019, en qualité d'administrateur de la Société, de la personne suivante :

- Madame Françoise DEBREMAEKER

2. Décharge

L'assemblée s'engage à ce que la décharge à accorder aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la cessation de leurs fonctions soit soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société se déroulant après le 30 avril 2019.

3. Nomination des administrateurs

L'assemblée nomme, en qualité d'administrateurs de la société, les personnes suivantes, qui acceptent :

(i) PROVA SA, dont le siège social est situé à 5100 Namur, Rue des Morgelines 8, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0434.001.061 (RPM Liège, division Namur), représentée par Monsieur Réginald de Woot de Trixhe, domicilié à 1330 Rixensart, Rue du Pré Maillard 1, représentant permanent.

L'assemblée confirme avoir pris connaissance de la désignation par la SA PROVA de Monsieur Réginald de Woot de Trixhe, pour le mandat d'administrateur que PROVA SA exerce au sein de la présente société.

(ii) RDW Management SPRL, dont le siège social est situé 1330 Rixensart, Rue du Pré Maillard 1, immatriculée à la BCE sous le numéro 0864.212.986 (RPM Nivelles), représentée par Monsieur Réginald de Woot de Trixhe, représentant permanent.

L'assemblée confirme avoir pris connaissance de la désignation par la SPRL RDW Management de Monsieur Réginald de Woot de Trixhe comme son représentant permanent pour le mandat d'administrateur que RDW Management SPRL exerce au sein de la présente société.

Sauf décision contraire, ces mandats seront exercés à titre gratuit.

Ces nominations prennent effet à compter du 30 avril 2019 et courent pour un terme de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/05/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

L'assemblée constate que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit :
(i) PROVA SA, administrateur, représentée par Reginald de Woot, représentant permanent ;
(ii) RDW Management SPRL, administrateur, représentée par Reginald de Woot, représentant permanent.

4. Pouvoirs

L'assemblée décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Mathilde Boucquiau ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge et de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 30 avril 2019 au siège social de la société.

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, le conseil d'administration prend les décisions suivantes:

1. Prise de connaissance de la démission des administrateurs (et administrateur-délégué):

a) Le conseil d'administration prend acte de la démission, avec effet au 30 avril 2019, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société, de la personne suivante:

- Monsieur Thierry VANDENDRIESSCHE

b) Le conseil d'administration prend acte de la démission, avec effet au 30 avril 2019, en qualité d'administrateur de la Société, de la personne suivante:

- Mme Françoise DEBREMAEKER

2. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué et président du conseil d'administration:

Le conseil d'administration décide de nommer, à dater de ce jour, comme administrateur-délégué et président du conseil d'administration:

- PROVA SA, dont le siège social est situé à 5100 Namur, Rue des Morgelines 8, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0434.001.061 (RPM Liège, division Namur), représentée par Monsieur Réginald de Woot de Trixhe, domicilié à 1330 Rixensart, Rue du Pré Maillard 1, représentant permanent.

3. Transfert du siège social

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de Chaussée de wavre 154 à 1360 Perwez, vers Rue des Morgelines (NN) 8 à 5100 Naninne. Cette décision prendra effet à dater de ce jour.

4. Pouvoirs

Le conseil d'administration décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Mathilde Boucquiau ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge et de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Mathilde Boucquiau
Mandataire

Documents déposés:

- Copie du PV de la réunion de l'assemblée générale spéciale du 30 avril 2019
- Copie de PV de la réunion du conseil d'administration du 30 avril 2019
- Copie de la lettre de démission des administrateurs et administrateur-délégué
- Copie recto-verso de la carte d'identité du représentant permanent de l'administrateur nommé
- Copie recto-verso de la carte d'identité du déposant
- Attestation du déposant.